

28 novembre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet, tenue à la salle municipale, en ce **28^{iem} jour du mois de novembre 2019**, à 20h00 sous la présidence du maire, monsieur Serge Newberry.

Sont présents : Mesdames Mona Donnelly et Alice Meilleur Pieschke
Messieurs Martin Bertrand, Mario Bérard, Réjean Meilleur et Élie James Azola Moankong
Est également présente Mme Sabrina Larivière, directrice générale.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Serge Newberry, ouvre la séance à **20h 10** et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2019-218

2-CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU QUORUM

Monsieur le maire, constate l'avis de convocation et que le quorum est atteint.

2019-219

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Bienvenue et constatation du quorum;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Résolution – embauche adjointe administrative / commis comptable;
5. Résolution – demande de subvention pompier 1;
6. Période de questions (portant uniquement sur les points à l'ordre du jour);
7. Levée de l'assemblée.

2019- 220

3. Il est proposé par Mme Mona Donnelly que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adoption unanime

2019- 221

**4. RÉOLUTION – EMBAUCHE ADJOINTE ADMINISTRATIVE –
COMMIS COMPTABLE;**

ATTENDU QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a publié l'offre d'emploi d'adjointe administrative et commis comptable;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 6 candidatures;

ATTENDU QUE quatre candidates ont été retenues pour les entrevues;

ATTENDU QU'il y a eu deux entrevues, deux candidates ayant annulé leurs entrevues;

ATTENDU QUE la candidature de Mme Julie Demers a été retenue;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke et appuyé par M Mario Bérard et résolu d'embaucher Mme Julie Demers à titre d'adjointe administrative / commis comptable à compter du lundi 2 décembre 2019.

Adoption unanime

2019-222

**5. RÉOLUTION – DEMANDE DE SUBVENTION COURS DE
POMPIER #1;**

ATTENDU que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet prévoit la formation de **quatre** pompiers pour le programme **de pompier #1** au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Pontiac en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M Mario Bérard et appuyé par Mme Mona Donnelly et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Pontiac.

Adoption unanime

2019

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

2019-223

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉ

Il est proposé par Mme Alice Meilleur Pieschke que la séance soit levée. **Il est 20h13.**

Serge Newberry, maire
L'Île- du Grand-Calumet

Sabrina Larivière, Directrice
générale
L'Île- du-Grand-Calumet